



## Partenariats Européens d'Innovation (PEI) : Contexte, modalités de mise en place, intérêt pour les acteurs régionaux, actualité

**Hervé BOSSUAT<sup>1</sup> & Hélène AUSSIGNAC<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires- 19, avenue du Maine - 75732 Paris cédex 15

<sup>2</sup> Association des Régions de France - 282 Bd Saint Germain - 75 007 Paris

**Orateurs : Hervé BOSSUAT & Hélène AUSSIGNAC**

Le partenariat européen d'innovation (PEI) est un nouvel instrument communautaire qui vise à combler le déficit d'innovation en incitant à des partenariats multiacteurs pour faciliter les échanges de connaissances (modèle d'innovation interactif). Pour cela, le PEI mobilise à la fois la politique de recherche, au travers d'Horizon 2020, et la PAC, au travers du Fond Européen pour le Développement Agricole et Rural (FEADER) afin de créer des dynamiques entre acteurs publics et privés des systèmes nationaux de recherche-développement-innovation autour d'objectifs partagés. Le PEI n'est donc ni un programme de recherche, ni un dispositif de financement, mais un instrument de coordination de politiques et de programmes existants dont la finalité est l'accélération des transferts de connaissance de la recherche vers les agriculteurs et réciproquement. Pour mettre en œuvre ces PEI, plusieurs mesures du FEADER ont été renforcées pour financer l'émergence et l'animation de « groupes opérationnels » (GO), véritables chevilles ouvrières locales du PEI. En parallèle, la France s'est engagée dans une nouvelle phase de son processus de décentralisation. Dans ce contexte, l'autorité de gestion des fonds européens, dont le FEADER, a été transférée aux Conseils Régionaux. C'est donc désormais en cohérence avec leurs compétences légales en matière de développement économique et de recherche et innovation que les Régions vont pouvoir piloter et soutenir la mise en œuvre de ces PEI dans le secteur agricole et rural. L'intervention s'attachera à expliciter cette nouvelle forme de gouvernance et les formes qu'elle peut prendre selon les territoires. Elle montrera enfin l'intérêt pour les acteurs locaux de l'innovation d'une régionalisation de ce type de dispositif et l'illustrera au moyen de quelques exemples.

### **Abstract**

*The European Innovation Partnership (EIP) is a new EU instrument that aims to bridge the innovation gap by encouraging multi-stakeholder partnerships to facilitate the exchange of knowledge (interactive model of innovation). For this, the PEI engages both research policy, through Horizon 2020, and the CAP, through the European Fund for Agriculture and Rural Development (EAFRD) to create dynamic between public and private actors from national systems of research, development and innovation around shared objectives. The EIP is neither a research program nor a financing measure, but an instrument of coordination of policies and existing programs whose purpose is to accelerate the transfer of knowledge from research to farmers and vice versa. To implement the EIP, several EAFRD measures were strengthened to support the development and running of "operational groups" (GO), local real kingpins of EIP. Meanwhile, France has entered a new phase of its decentralization process. In this context, the managing authority of EU funds, the EAFRD, was transferred to the Regional Councils. This is now consistent with their legal expertise in economic development, research and innovation that the regions will be able to manage and support the implementation of the EIP in the agricultural and rural sector. The intervention will seek to explain this new form of governance and the forms it can take depending on the territory. It will finally show how the regionalization of this type of device can be interesting for local innovation actors and will illustrate with a few examples.*